

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 12 OCTOBRE 2015, 20H00, A LA SALLE MULTIACTIVITES

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 15 juin 2015
 - Procès-verbal mot à mot de la séance du 15 juin 2015
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 15 juin 2015
4. EMS La Charmaie – Décision de vente et d'octroi d'un prêt dépassant 5% des recettes brutes
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière / Discussion / Vote
5. Interpellations
 - Store ou écran amovible à la piscine des Perraires
 - EMS : Où en est-on ?
 - Activités sportives et culturelles pendant les heures d'école
 - Repas des structures jeunesse
 - Promotion économique
6. Informations de l'Exécutif
7. Questions
8. Divers

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous prie de prendre place s'il vous plaît, alors on peut commencer. Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général de Collombey-Muraz du 12 octobre 2015. Le Conseil Général a été convoqué par courrier individuel du 23 septembre 2015, soit dans le délai de 15 jours voulu par notre Règlement. Les séances du Conseil Général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site Internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Je dois excuser ce soir, pour le Conseil Général, Joël Mariaux qui arrivera avec un peu de retard. Sinon sont excusés : José Sotillo, Jérôme Vannay, Alain Valvona, Jürg Kilchenmann et Damien Vannay.

Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des Conseillers généraux et vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de M. Samuel Rouiller: Bonsoir,

Angst Stéphane : Présent

Bétrisey Nicole : Présente

Borgeaud Jacques : Présent

Chervaz Véronique : Présente
Clay Robert : Présent
Clerc Laurent : Présent
Cottet Pascal : Présent
Cottet Bugnon Véronique : Présente
Cretton Nathalie : Présente
Delaloye Gilles : Présent
Delarze Madeleine : Présente
Fontannaz Bertrand : Présent
Gay Bernard : Présent
Gex-Fabry Alexis : Présent
Gex-Fabry Dominique : Présent
Gex-Fabry Romain : Présent
Hohenauer-Udriot Maryline : Présente
Joris Guillaume : Présent
Kamerzin Raymond : Présent
Kilchenmann Jürg : Excusé
Knubel Natércia : Présente
Kunz Reto : Présent
Lattion Eric : Présent
Mariaux Joël : Viendra plus tard
Moerch Philippe : Présent
Morisod David : Présent
Norton Anne-Lise : Présente
Oberson Patrick : Présent
Parvex Romain : Présent
Perret Cédric : Présent
Rhyner Roger : Présent
Rouiller-Monay Samuel : Présent
Sallin Didier : Présent
Schmid Daniel : Présent
Schönmann Alain : Présent
Sotillo José : Excusé
Turin Alexis : Présent
Valvona Alain : Excusé
Vannay Damien : Excusé
Vannay Jérôme : Excusé
Vieux Cédric : Présent
Vieux Edgar : Présent
Vuille Côme : Présent
Zürcher Cédric : Présent
Merci.Encore une personne, Corminboeuf Laurent : excusé

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Le décompte fait état de 27 Conseillers, 37 pardon, de 37 Conseillers il me semblait bien que c'était un petit peu peu, en regardant le quorum je me disais non de bleu ! Le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer. Je vous fais part d'un certain nombre de communications :

Les dates des séances plénières pour l'année 2016 ont été arrêtées. Nous siégerons les lundis 21 mars, 20 juin, 3 octobre et 19 décembre, en principe à 19h30. Les séances du Bureau se tiendront entre 4 et 6 semaines auparavant, soit les mercredis 17 février, 11 mai, 31 août et 9 novembre 2016.

Le PLR, par Côme Vuille, a déposé 3 interpellations auprès du Bureau du Conseil Général. Avec l'accord de l'interpellant, le Bureau les a transmises directement au Conseil Municipal, qui a répondu le 13 août 2015. Comme le veut notre Règlement, je vous donne verbalement connaissance du dépôt de ces interpellations qui portaient sur l'Agglomération, l'EMS et les horaires d'école. Dès cet automne, une commission va s'atteler à analyser et apporter des améliorations à notre Règlement et ce, en fonction des expériences vécues durant cette première période législative. Il s'agira notamment de clarifier et d'apporter des précisions sur des points qui ont parfois pu prêter à interprétation. Ainsi, le Règlement remanié entrera en vigueur lors de la prochaine législature. Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas, je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour comporte 8 points. Vous l'avez tous reçu. Il est actuellement affiché au beamer. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler contre cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas, de facto l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Je vous remercie. Sans plus attendre. Je passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 30 mars 2015

- Procès-verbal mot à mot de la séance du 15 juin 2015
- Procès-verbal décisionnel de la séance du 15 juin 2015

Séance du 15 juin 2015. Je remercie comme d'accoutumée l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction des procès verbaux. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 15 juin 2015, j'invite les membres du Conseil Général qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Je vous rappelle au passage que si vous avez trouvé des fautes d'orthographe ou de syntaxe vous pouvez sans autre le communiquer à notre secrétaire. Y a-t-il des remarques par rapport au PV mot-à-mot de la séance du 15 juin 2015? Je demande aux scrutateurs de se lever, je passe au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 15 juin 2015 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus ? Abstentions ? le procès-verbal mot-à-mot est accepté à l'unanimité.

Je pense que les scrutateurs peuvent rester debout. S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 15 juin 2015, je donne la parole à l'assemblée. Y-a-t-il des remarques concernant ce PV ? Ce n'est pas le cas. Je passe au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel de la séance du 15 juin 2015 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus ? Abstentions? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Et voilà, les procès-verbaux ont été approuvés et nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. EMS La Charmaie – Décision de vente et d'octroi d'un prêt dépassant 5% des recettes brutes

- Présentation par l'Exécutif
- Rapport de la Commission de gestion
- Entrée en matière / Discussion / Vote

Je tiens tout d'abord à vous faire un bref historique portant sur un lustre du home de Collombey-Muraz. Comme vous le savez certainement les locaux de la Résidence des Dents du midi étaient sis à Collombey-le-Grand. Ceux-ci n'appartenaient pas à la commune mais à des privés. A un certain moment, la municipalité s'est engagée à couvrir un éventuel déficit annuel d'exploitation, celle-ci étant assurée par une Fondation. Comme le révèle le Conseil Municipal dans son message, la commune n'a pas été sollicitée et n'a donc pas eu à prendre en charge le déficit durant les 5 années de location du bâtiment privé de Collombey-le-Grand. Les comptes de la Fondation étant équilibrés chaque année. Avec la construction par la commune : Nouvelle école et d'un nouvel EMS à Muraz, les incidences comptables pour la collectivité publique sont sensiblement modifiées. Fort de ce constat, la commune nous demande de nous prononcer sur deux propositions relatives à l'EMS "la Charmaie". Ce qu'il faut savoir également est que si le Conseil Général accepte les propositions de la municipalité, l'exploitation de l'EMS va être confiée à la SA et non plus à la Fondation. Ce soir, en vertu de l'article 17 de la loi sur les communes et de l'article 3 de notre Règlement, le Conseil Général doit se prononcer sur deux points :

- Premièrement la vente de la PPE de 537/1000 portant sur l'EMS par la commune à la société anonyme "Charmaie SA" à créer pour le prix de Fr.23'110'000.--, et
- Deuxièmement l'octroi d'un prêt équivalent au prix de vente duquel la commune déduira les subventions au fur et à mesure de l'encaissement. Il est précisé que la commune appliquera le taux moyen des emprunts de la commune, à titre indicatif 1,408 au 31.12.2014. Etant entendu que la dette exacte sera celle qui résulte des décomptes finaux, l'estimation de la subvention est de Fr. 5'900'000.--.

Nous allons procéder de la manière suivante : l'Exécutif va nous fournir des explications, le rapporteur de la Commission de gestion ou son représentant va nous faire part du rapport de ladite commission, les chefs de groupe puis l'assemblée vont s'exprimer sur l'entrée en matière, en cas d'acceptation nous allons passer à la discussion de détail et enfin nous passerons aux votes finaux. Vous l'aurez compris, s'agissant de la problématique générale liée à l'EMS nous la traiterons en engageant une discussion commune sans distinguer les deux points que je vous ai indiqués précédemment. Par contre pour le vote, nous nous prononcerons sur les deux points. Avez-vous des questions ? Ce n'est pas le cas.

J'invite le Président de la municipalité Monsieur Yannick Buttet, à nous faire part du message du Conseil Municipal et de ses explications.

Intervention de M. Yannick Buttet : Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs comme votre Président a très bien résumé la situation je me bornerai plutôt que de reprendre l'ensemble de ce qui vient d'être dit à compléter certains éléments. Tout d'abord pourquoi créer une société anonyme pour gérer notre EMS. La raison elle est très simple. Vous avez, vous l'avez déjà entendu, on a déjà eu l'occasion de la présenter devant vous lors des discussions sur les budgets et je crois aussi sur les comptes, l'objectif est d'éviter d'avoir un amortissement comptable trop important au début de la vie de l'EMS. Vous savez que dans les comptes communaux nous sommes obligés d'avoir un amortissement comptable de 10 % ce qui renchérit en fait le coût de l'EMS de manière artificielle. Donc on aurait eu un amortissement très très fort au début de la vie de l'EMS et puis ensuite très très faible. Ce qui aurait finalement rendu des comptes très déficitaires au départ et puis ensuite artificiellement peut-être meilleurs du côté de l'EMS. Cette possibilité elle existe, ça a déjà été utilisé notamment, ou c'est en cours d'utilisation à Vouvry et à Troistorrents et on sait qu'il y a d'autres EMS qui vont suivre la même voie de manière à éviter cet amortissement comptable qui à ma connaissance est le seul aussi élevé dans l'ensemble de la Suisse. A ma connaissance il n'y a aucun autre canton qui impose un amortissement comptable aussi élevé. On pourrait dire que c'est une lex Loèche-les-Bains qui pénalise aujourd'hui l'ensemble des communes valaisannes. Concernant les détails de la création de notre société anonyme quelques éléments tout d'abord l'objectif est de ne rien

changer dans la gestion de l'EMS. Il n'y aura pas de changement dans la prise en charge, il ne devrait pas non plus y avoir de changement dans l'actuel Conseil de Fondation qui deviendrait le Conseil d'Administration de la future société anonyme. Donc on reprend les mêmes personnes, les 5 membres du Conseil communal et les 4 membres externes, je vais peut-être les citer pour que, pour rappel donc : moi même, Olivier Turin notre vice-président, Geneviève Burdet, Mikaël Vieux et Jean-Pierre Veuthey comme représentants du Conseil communal et les 4 membres externes sont Josiane Granger, Vincent Donnet, Raymond Kamerzin et Cheril Clivaz qui siègent actuellement dans le Conseil de Fondation et qui siègeront dans le Conseil d'Administration de la société anonyme. Le Conseil communal en a déjà décidé ainsi. Concernant les impôts et les taxes qui pourraient toucher la création d'une société anonyme, qui touchent habituellement la création d'une société anonyme : Si je commence par les impôts cantonaux, du moment où il s'agit d'une société anonyme qui est à but d'utilité publique, nous sommes dispensés de payer les impôts cantonaux. Du côté des droits de mutation également qui touchent la revente de biens immobiliers nous avons également eu la confirmation que nous ne serions pas touchés par cette taxe sur les droits de mutation pour autant que la société anonyme soit en même temps propriétaire des bâtiments et exploitante de l'EMS, raison pour laquelle cette société anonyme va cumuler les deux fonctions. Et puis enfin l'impôt fédéral, l'impôt fédéral touche les montants des fonds propres au-dessus d'un million, raison pour laquelle nous avons fixé ces montants des fonds propres du capital-action à 1 million. Du côté de la PPE, votre Président vous a déjà rappelé que l'EMS disposera de 537/1000 de la PPE dans laquelle on se trouve aujourd'hui pour information également les écoles représentent 397/1000 et la salle multiactivités, qui reste propriété communale également de 66/1000. Du côté du prêt ben c'est là où on vous demande d'effectuer cette vente d'abord des installations des bâtiments de l'EMS ainsi que d'octroyer un prêt équivalent à ce montant là à la nouvelle société anonyme qui est en main unique de la commune et bien le montant total des investissements se montaient à Fr. 23'110'000.--. Ça c'est l'EMS, les bâtiments, plus le mobilier. Le mobilier de base qui se situe à l'intérieur de l'EMS et nous allons retirer les subventions au fur et à mesure que nous allons les toucher pour facturer le loyer à l'EMS. Donc pour facturer les intérêts à l'EMS. Concernant peut-être les amortissements, un dernier point comme certains se posaient la question mais qu'elles vont être les amortissements du futur EMS ? Comme on veut éviter cet amortissement artificiel de 10 % qui pénalise beaucoup le départ, le début de vie de l'EMS et bien il reviendra à la société anonyme, au Conseil d'Administration de fixer cet amortissement. Les premières discussions que nous avons eues déjà avec la direction de l'EMS visent à avoir un amortissement sur une cinquantaine d'années parce que ce bâtiment aura toujours de la valeur et nous avons estimé qu'un amortissement sur 50 ans était l'amortissement qui correspondait le mieux à un bâtiment du type dans lequel nous nous trouvons actuellement mais en particulier de la partie EMS. Donc l'idée c'est d'avoir cet amortissement, ce qui représente 2 % par année un amortissement linéaire qui touchera toujours dans les mêmes proportions les comptes de l'EMS. Je vous remercie d'ores et déjà d'accepter de vendre ce bâtiment à la société anonyme et puis d'octroyer également le prêt, on a parlé aussi d'un montant moyen du taux moyen des emprunts que la commune effectue actuellement, manière à avoir une certaine correction c'est un chiffre que nous utilisons régulièrement pour des transactions. Merci beaucoup de votre soutien je suis volontiers à disposition s'il y a des questions.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Monsieur Jurg Kilchenmann étant absent j'invite Guillaume Joris de prendre la parole pour nous faire part du rapport de la Commission de gestion.

Intervention de M. Guillaume Joris : Bonsoir à tous, Guillaume Joris pour la Commission de gestion. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la COGEST sur la création de la Charmaie SA.

- 1) organisation de la commission. Pour rappel, l'organisation de la COGEST est la suivante : Alexis Turin PLR Président. Daniel Schmid ADG Vice-président. Jürg Kilchenmann PDC Rapporteur. Laurent Corminboeuf PDC. Nathalie Cretton ADG. Guillaume Joris PDC. Eric Lattion PDC Edgard Vieux UDC. Cédric Zürcher PLR tous membres. En cas d'empêchement chaque membre peut faire appel à un suppléant comme le prévoit le Règlement du Conseil Général. Voici pour rappel la liste des suppléants : Joël Mariaux et Didier Sallin pour le PDC. Côme Vuille pour le PLR. Patrick Oberson pour l'ADG. Cédric Vieux pour l'UDC.
- 2) nombre et déroulement des séances. La commission s'est réunie à 3 reprises soit les 7, 14 et le 28 septembre 2015. Le 7 septembre nous avons discuté du rapport du Conseil Municipal et avons fait un premier tour de table. Messieurs Buttet Yannick et Turin Olivier sont venus en cours de séance pour nous expliquer les différents éléments de cette transaction. Le 14 septembre, nous avons discuté du contenu de notre rapport. Comme nous voulons étayer ce rapport avec des chiffres, nous avons préparé une série de questions pour le Conseil Municipal. Le 28 septembre nous avons discuté du rapport et adopté celui-ci.
- 3) mandat reçu. Le Conseil Général est appelé à se prononcer sur la vente par la commune de la PPE de 537/1000 portant sur l'EMS la Charmaie SA, pour le prix de Fr. 23'110'000.--. L'octroi d'un prêt équivalent au prix de vente duquel la commune déduira les subventions au fur et à mesure de l'encaissement. La commune appliquera le taux moyen des emprunts de la commune à titre indicatif 1,408 % au 31.12.2014. Etant entendu que la dette exacte sera celle qui résulte des comptes finaux. L'estimation de la subvention est de fr. 5'900'000.-- La COGEST accepte l'entrée en matière à l'unanimité des membres présents.
- 4) réponse du Conseil Municipal à certaines de nos questions concernant « Charmaie SA ».

Question une : situation des comptes communaux avant et après la création de la SA. Voir tableau, partie bilan et réponse à la question deux. Question deux : comment sont inscrits les montants de l'opération de la création de la SA. Action, créance, prêt, participation au déficit etc... dans les comptes de la commune. Actifs : transfert de la valeur de la construction de la rubrique 14 « investissements propres » à la rubrique 15 « prêts et participations permanentes », pour le prêt et le capital actions. Passifs : pas de modification pour le moment la SA ne reprend pas les emprunts .

Question trois : impact sur le plan financier réactualisé. Dans les comptes 570, suppression des amortissements position 570.331.00. Suppression de l'amortissement refacturé 540.427.49 rectifié à 570.427.49. Total des charges : baisse, le résultat pertes diminue, la marge d'autofinancement diminue. Mais comme la perte est moins importante, la fortune actuelle devrait permettre d'absorber les pertes jusqu'en 2020-2021 .

Question quatre : impact sur la marge d'autofinancement. La suppression de l'amortissement refacturé environ Fr. 490'000.-- 2,5 % sur 40 ans, diminue la marge d'auto-financement. Pour 2015 il est prévu de facturer les 9/12^{ème} de ce montant environ, Fr. 367'500.--, ouverture avril 2015.

Recommandations de la COGEST. Sur la base des éléments à sa disposition et dans le but d'éviter un découvert au bilan à très court terme la COGEST recommande d'accepter la vente par la commune de la PPE de 537/1000 à la société à créer « la Charmaie SA » pour le prix de Fr.23'110'000.—et l'octroi d'un prêt équivalent au prix de vente, auquel la commune déduira les subventions. Toutefois la COGEST constate que la tendance menant au découvert au bilan n'est pas inversée. Nous ne pouvons qu'encourager le Conseil Municipal à trouver des solutions pour inverser cette tendance .

- 6) vote final. Cela étant la COGEST décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité

7) conclusion et remerciements. La Cogest relève le bon esprit qui a régné ainsi que l'engagement des membres. Elle remercie le Conseil Municipal et l'administration pour la mise à disposition des divers documents demandés. Collombey-Muraz le 29 septembre 2015.

Je me permets juste encore de préciser une petite chose pour l'annexe, l'avant-dernier annexe qui est en fait le tableau de récapitulation des montants refacturés pour l'EMS. En fait, sur l'impression il s'avère qu'il manque les deux dernières lignes du tableau Excel, donc c'est la pièce où vous avez la dernière phrase qui a été imprimée c'est les 3 petits x, qui expliquent les positions au-dessus. Donc c'est écrit les deux éléments principaux à retenir après le transfert de l'EMS sont et puis à l'impression il n'est rien apparu au-dessous. Donc en fait, le texte manquant je vais vous le lire maintenant. Donc les deux éléments principaux à retenir après le transfert de l'EMS sont : baisse de la marge d'autofinancement puisque la commune prévoyait de facturer un amortissement de 2,5 % sur 40 ans et suppression des amortissements obligatoire de 10 % sur la valeur résiduelle de l'EMS. Merci

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Joris. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je passe tout d'abord la parole aux chefs de groupe. Madame Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui bonsoir, Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Après avoir étudié attentivement les rapports qui nous ont été soumis celui de la COGEST et celui du Conseil Municipal, le groupe PDC est favorable à la création d'une SA et la vente de l'EMS la Charmaie à celle-ci. Certes, il ne s'agit pas d'une solution miracle pour améliorer la comptabilité du ménage communal, mais c'est un début et ça démontre la volonté de la municipalité d'explorer toutes les pistes possibles. Par contre nous encourageons vivement le Conseil d'Administration de la future SA à trouver et à développer toutes les possibilités permettant d'augmenter les sources de revenus du home, l'accueil de jour par exemple et être particulièrement attentif au fonds de rénovation. Ceci évidemment dans le but d'équilibrer au mieux les comptes et d'avoir le moins de déficits possibles à combler par la commune et par voie de conséquence, par le contribuable. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au chef de groupe de l'UDC.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour l'UDC. Donc au vu de la situation financière de la commune et selon le rapport de la COGEST le groupe UDC est d'accord d'entrer en matière. Bien sûr cela n'est qu'une étape vers un assainissement des finances communales. Nous espérons aussi que les gestionnaires de cette nouvelle SA soient vigilants et utilisent les ressources des infrastructures à bon escient. Et si possible en tirent une source de profit comme la rentabilité des cuisines avec des actions ciblées pour les écoles ou entreprises régionales par exemple. Cette stratégie ne fera pas oublier que notre commune doit travailler sur les économies de fonctionnement. Le groupe UDC attend donc de la part du Conseil communal des efforts promis l'année dernière par la voix de son président lors du dernier Conseil Général de réduire les coûts notamment en modifiant la grille salariale, ceci dans le but que le groupe UDC ne refuse par le prochain budget. Voilà, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Kamerzin. Je passe la parole au chef de groupe Alliance de gauche.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Bonsoir Messieurs, Mesdames Alors, nous tenons tout d'abord à relever que le travail très précis de la COGEST et que les documents mis à disposition par le Conseil municipal nous ont permis d'analyser au mieux les avantages de la création de Charmaie SA. Nous constatons qu'effectivement grâce à la création de cette SA notre commune peut sortir l'EMS de nos investissements propres, de ce fait elle n'a plus besoin d'amortir les 10 % du bien comme la loi l'exige. Ainsi le découvert prévu en 2017 qui engendrait un plan

d'assainissement, n'aura pas lieu. Malheureusement il est à noter que cette embellie n'est que temporaire. Nous ne résolvons pas la diminution de notre fortune. Nous avons simplement repoussé le problème du découvert aux années 2021-22. On peut le remarquer dans le document intitulé : Plan financier provisoire que nous a remis le Conseil municipal. Il faudra donc de toute façon trouver des solutions pour freiner les dépenses et augmenter nos recettes. Nous le préconisons depuis le début de la législature et ce constat revient chaque année. De plus il est à relever qu'il est primordial que les comptes et les budgets de cette nouvelle SA soient accessibles au Conseil Général étant donné que la commune se porte garante en cas de déficit de la SA. En conclusion nous acceptons la vente par la commune de la PPE à la société ainsi que l'octroi d'un prêt équivalent au prix de vente. Ceci nous donnera un peu d'air pour les 5 ans à venir. Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Madame Cretton. Je passe la parole au chef de groupe du PLR.

Intervention de M. Côte Vuille : Côte Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR salue tout d'abord la décision du bureau du Conseil Général d'avoir évité que ce point ne se retrouve à l'ordre du jour de la session de décembre pour éviter le risque d'un report en 2016 des incidences comptables que ces décisions vont engendrer. De même il faut relever la souplesse de la COGEST pour son travail rapide et des membres du Conseil Général suite au décalage de notre séance initialement prévue en septembre. En effet ce n'est pas parce qu'une décision a l'air nécessaire de prime abord qu'il faut faire l'impasse sur le temps suffisant pour l'examiner.

Sur le fond le groupe PLR est d'abord satisfait de constater qu'avec les décisions proposées, la situation illégale que nous avons vécue en juin s'agissant des comptes 2014 ne va plus se reproduire. Je crois que personne n'était à l'aise avec la non-application de l'ordonnance cantonale sur les finances communales et tous appelés à la résolution de ce problème. Sur les moyens de résoudre cette question le groupe PLR se doit de relever que si l'on n'est pas satisfait d'une disposition légale il faut dans un premier temps tenter de la modifier. Monsieur Buttet de même que son collègue Président de Monthey Monsieur Coppey s'étaient déjà exprimés publiquement et à raison pour fustiger l'obligation d'amortissement de 10% contenues dans l'Ofinco. Partageant cette position, les groupes PLR et PDCB ont déposé chacun une intervention similaire au Grand Conseil pour modifier cette disposition légale. Malheureusement la proposition du PLR n'a pas passé le stade du développement en raison du refus du PDC du Centre tandis que le PDC du Bas a retiré son texte au stade du traitement ce qui a empêché tout vote du plénum. Il est dommageable que les appels des présidents de notre commune et de notre voisine n'aient pas été mieux entendus par les représentants de leur famille politique. Ceci pour dire qu'il n'est dès lors pas envisageable de modifier la disposition légale en question à court terme. Or si nous ne faisons rien la commune accusera un déficit au bilan en 2017 déjà. Nous avons ainsi pas d'autre choix que de procéder à un artifice comptable pour éviter cette situation par la création d'une SA qui aura pour effet de sortir les comptes de l'EMS des comptes communaux. Face à cette nécessité purement comptable le groupe PLR prend acte et soutiendra les décisions proposées ce jour à certaines conditions toutefois. En premier lieu il est très très important à nos yeux que la commune garde le leadership sur cette structure, peu importe l'intégration dans quel compte l'EMS figure. En effet la SA appartient à 100% à la commune. Partants, les citoyens doivent avoir le même droit de regard sur la gestion de cette structure qu'ils l'ont pour d'autres par exemple sur la crèche UAPE. En particulier, le groupe PLR exige que les comptes de la SA, nouvellement créée, soient annexés systématiquement aux comptes communaux. et soumis au même examen de détails. En effet il serait incompréhensible que lorsque nous évoquons des pistes d'économies nous parlions au sein de ce plénum jusqu'au prix des goûters des enfants de la crèche UAPE et que de l'autre nous n'ayons pas d'informations détaillées sur le home au motif qu'il est géré par une SA alors qu'elle est entièrement en main communale. Tel ne peut pas être le but de décision soumis au

Conseil Général ce soir, c'est pourquoi nous remercions la municipalité de donner suite à cette exigence légitime, d'autant plus qu'au final ce sera toujours à la commune d'éponger le déficit annuel.

Un autre point qui semble à nos yeux important, il s'agit de la représentation au sein du Conseil d'administration de cette SA à une répartition équitable des forces politiques existantes ainsi que la présence d'un Conseiller général au moins dans cet organe est un plus pour les deux pouvoirs. Actuellement, d'après le message de la municipalité que Monsieur Buttet vient de rappeler premier Conseil d'administration respecte ces aspects notamment avec la présence de notre collègue Kamerzin, nous souhaitons sans formalité excessive que cette règle demeure à l'avenir au moins comme une règle tacite. Il faut également rappeler que cette opération aura des conséquences importantes sur les prochaines marges d'autofinancement. et le groupe PLR attend donc d'autant plus les mesures d'économie que la municipalité proposera avec le prochain budget. Enfin, le groupe PLR se demande si les discussions ont déjà eu lieu avec les communes voisines pour une gestion régionalisée de ce type de structures. On peut prendre plusieurs exemples dans le Valais central ou dans l'Entremont d'EMS régionaux pour lesquels plusieurs communes participent et logiquement certaines communes devraient également participer au financement de tels établissements qui ne seront pas sur leur territoire car un supplément du prix journalier ne couvre à l'évidence pas les coûts d'investissements et la mise en place d'une telle infrastructure. Ce serait plus juste et plus supportable financièrement pour les communes telle que la nôtre qui ont une masse critique pour justifier un établissement sur leur territoire mais qui n'ont que difficilement les moyens d'y faire face seule. Au final le groupe PLR entre en matière et pour autant que ces exigences légitimes en matière de transparence des comptes soient respectées acceptera les décisions proposées. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Quelqu'un dans l'assemblée conteste-t-il l'entrée en matière?

Ce n'est pas le cas, l'entrée en matière étant acceptée nous allons passer à la discussion de détail. Nous allons tout d'abord passer en revue le message du Conseil municipal puis nous passerons à la discussion de détail. Avez-vous des questions tout d'abord avez-vous des questions par rapport au message du Conseil communal ? Ce n'est pas le cas.

Avez-vous des questions par rapport au message, par rapport au rapport pardon de la commission de gestion?

Ce n'est pas le cas alors je vous passe la parole pour toute question, prise de position que vous pouvez faire valoir maintenant. Monsieur Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid groupe ADG. J'aimerais revenir sur la marge d'autofinancement, on a dit dès le début et à juste titre qu'on faisait ce transfert pour en somme améliorer et éviter un découvert au bilan dans les documents qui nous sont remis, il faut hélas constater qu'on fait que de remettre le problème et qu'on nous propose des marges d'autofinancement qui s'élèvent entre 3 millions et 3 millions et demi, donc apparemment le Conseil ne semble pas disposé à augmenter ses marges d'autofinancement. Là je pense que, soit tant au niveau de la population que du Conseil Général, si on fait cette opération c'est justement pour sortir en somme de cette spirale, donc à mon avis dès le budget 2016, c'est-à-dire celui qu'on va recevoir très prochainement, des marges d'autofinancement ne doivent pas être de 2,8 millions ou 2,9 millions mais elles doivent déjà apparaître en tout cas en-dessus de 4 millions voire 4 millions et demi pour inverser la tendance, parce que si c'est pour dire aux gens, oui bon pour 2, 3 ans on a la paix, puis après il faudra revenir avec un découvert au bilan. Je ne pense pas que ça passe très sérieux. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Une autre, un autre Conseiller Général ou Conseillère Générale désire s'exprimer ou poser une question? Oui.

Intervention de M. Pascal Cottet : Voilà, Pascal Cottet. J'ai juste une question, juste de compréhension. J'aimerais être sûr d'avoir bien compris que les Fr. 490'000.- d'amortissement seront portés en compte de la SA ou si c'est la commune qui va payer ça en amortissement ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je pense qu'on va faire ... Vous pouvez poser vos questions, et après le Conseil Municipal répondra aux différentes questions à la fin. Comme ça on fait un résumé de ce qu'il en est. D'autres questions? Madame Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. J'ai juste une simple question, c'était prévu dans les documents comme quoi c'était un amortissement de 2,5 % sur 40 ans. Et maintenant on nous dit 2 % sur 50 ans, juste savoir sur quoi on s'est basé pour changer le chiffre et augmenter les années. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas alors je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs peut-être si je réponds aussi aux interpellations qu'il y a eu lors de l'entrée en matière comme ça j'essaie de faire un topo général sur la situation. Peut-être d'abord pour répondre au groupe PDC en disant qu'il faut trouver des augmentations ou d'autres possibilités de générer des recettes. Alors, vous savez que c'est ce qu'on fait toujours et ça fait maintenant plusieurs années que vous êtes aussi là que vous nous accompagnez dans cette tâche d'augmenter les recettes et de diminuer les coûts. J'ai entendu ça plusieurs fois ce soir. Je peux vous assurer que si on faisait le bilan des économies qu'on a pu faire sur les 3 dernières années et des augmentations des recettes, c'est assez impressionnant ! Mais vous verrez lors du budget, on n'est pas toujours aidés par des reports de charges qui s'ajoutent annuellement sur les comptes communaux. Je crois que nous partageons ce souci là. Par contre la piste du foyer de jour générerait plutôt des dépenses supplémentaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas décidé à court terme d'ouvrir le foyer de jour. Maintenant nous avons des pistes régionales, ça répond d'ailleurs à certaines interrogations pour essayer de pouvoir ouvrir ce foyer de jour parce que nous savons que la demande est là, mais malheureusement au vu de l'état de nos finances aujourd'hui et de la situation de l'EMS et bien il était trop tôt pour ouvrir le foyer de jour. Bon, ç'a permis aussi à la direction de l'EMS de prendre ses marques de pouvoir lancer le fonctionnement d'abord de l'EMS avant de de s'engager sur une nouvelle tâche que nous n'avons pas à Collombey-le-Grand. Concernant la remarque de l'UDC, trouver des sources de profit, notamment la cuisine ça c'est un élément sur lequel nous travaillons et le futur administrateur de la société anonyme le sait, vu que c'est lui-même qui nous a interpellés et puis on est aussi preneur d'idées de chaque administrateur voire de chaque citoyen de notre commune. Du côté de l'Alliance de Gauche on nous dit de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes. Je crois que c'est ce que je viens de dire, on essaie de le faire tout le temps aussi du côté de l'EMS. Vous verrez aussi en lorsqu'on analysera la garantie de déficit qui est prévue pour 2016, bien qu'il y a un gros travail qui a été fait entre le premier budget qui nous avait été proposé du côté de l'EMS et le résultat final. Donc là il y a un énorme travail qui a été fait sur les possibilités d'économies, mais en maintenant une prise en charge qui reste de qualité. Nous nous devons aussi de traiter nos aînés avec beaucoup de soin, tout ce qu'ils ont apporté à notre société et à notre collectivité doit aussi être reconnu à leur âge. Du côté du PLR la volonté n'a jamais été de ne pas respecter l'Ofinco à long terme et nous vous l'avions promis lorsque le petit carré était rouge. Pour la première fois peut-être de l'histoire de notre commune et la dernière, vous l'avez dit, ce serait la dernière pour autant que vous acceptiez aujourd'hui la création de cette SA. Du côté du leadership de la commune, évidemment là dans la transparence des comptes, je pense que le Conseil Municipal est tout à fait favorable à cet élément-là, on se permettra échec, c'est un mot tabou depuis quelques années dans notre Conseil, quand même de consulter probablement le préposé à la protection des données de manière à ne pas faire quelque chose de faux mais sur le principe nous sommes toujours favorables à la transparence n'avons aucun élément négatif de ce côté-là. Je salue

aussi le PLR qui rejoint le Conseil municipal dans sa volonté de collaborer plus avant dans l'exécutif. Je me rappelle que le PLR au début de l'existence du Conseil Général ne souhaitait pas siéger dans les commissions consultatives communales en disant qu'il ne fallait pas mélanger exécutif et législatif. Bien je vois que le vent a tourné, que le PLR a changé d'avis je m'en réjouis et c'est vrai qu'aujourd'hui déjà un Conseiller général est présent en la personne de Raymond Kamerzin. Enfin du côté encore du PLR qui nous parlait d'EMS régionaux et de participation des autres communes, alors pour le foyer de jour, j'y ai déjà fait allusion. Je crois que nous on essaie du côté de Collombey-Muraz de montrer l'exemple dans les collaborations intercommunales. On en a énormément développées avec la Ville de Monthey ces dernières années et la participation de communes qui n'ont pas d'EMS est fixée maintenant et vous le savez probablement Monsieur le député par la loi cantonale qui impose aux communes qui n'ont pas d'EMS sur leur sol d'être rattachées à un autre EMS dans une autre Commune. Dans notre district, le problème c'est que la Vallée il y a une attraction assez naturelle pour Champéry et Val-d'Illiez à Troistorrens. La Ville de Monthey a son EMS et la seule commune avec laquelle on pourrait discuter parce qu'évidemment St Gingolph, Port-Valais vont se rattacher à Vouvry. C'est la commune de Vionnaz qui semble en tout cas actuellement se diriger plutôt vers un rattachement à l'EMS de Riond Vert plutôt qu'à notre EMS. Mais cette collaboration régionale et intercommunale, elle existe parce que nous la voulons et elle existe aussi parce que la loi l'impose.

Monsieur Schmid concernant l'impact sur la marge d'autofinancement bien ça je crois que comme expert dans le domaine de la comptabilité vous saviez déjà avant la proposition que nous vous faisons ce soir, que cette création de SA n'a pas que des impacts positifs et vous savez vous-même, vous n'avez pas le droit de dire finalement ça n'améliore pas la marge d'autofinancement, non ! ça la péjore fortement ça la péjore d'environ Fr. 500'000.-. Vous avez vu puisque c'est Fr. 490'000.- qui figurent et comme ça je peux répondre aussi à la question de Pascal Cottet. C'est un montant que l'EMS aurait payé comme intérêt ou comme amortissement, plutôt comme amortissement de ce côté-là à la commune. Donc c'est un montant qui sera pris en charge par l'EMS mais qui sera de toute façon payé par l'EMS mais qui n'est plus payé à la commune si on veut donc il est dans les comptes de l'EMS, il est déduit dans les comptes de l'EMS directement. C'est plus de l'argent qui rentre à la commune comme le bâtiment est propriété de la SA. Donc il est uniquement dans les comptes de l'EMS et il n'est plus du tout en lien avec la commune. Par contre et vous l'avez soulevé Monsieur Schmid ça repousse le découvert au bilan. Vous aviez agité ce découvert au bilan en 2017 déjà comme le principal souci et la priorité numéro une des comptes communaux, et bien là c'est vrai on se donne de l'air comme vous l'avez dit du côté de l'ADG. On se donne de l'air pour trouver d'autres solutions mais aussi pour échelonner les efforts que nous demandons à notre population. Parce que toutes les économies que nous avons faites et toutes les recettes supplémentaires que nous avons trouvées et bien c'est toujours les habitants de Collombey-Muraz qui passent à la caisse qui perdent des prestations ou qui doivent payer davantage. Donc de notre côté cet air qui est donné, ces années que nous avons gagnées, c'est pas seulement un artifice ! C'est vraiment de pouvoir donner de l'air aussi aux habitants de notre commune et c'est très très important. Et pour terminer sur la remarque de Madame Cretton, est-ce que c'est 2.5 % ou 2 % ? Je crois que je l'ai dit tout à l'heure les dernières discussions penchent plutôt pour 2 %. Nous avons discuté pas plus tard encore que cet après-midi avec notre fiduciaire qui disait que amortir la totalité d'un bâtiment à 40 ans ne faisait probablement pas sens, parce que même après 40 ans ce bâtiment va garder de la valeur. Donc un amortissement sur 50 ans serait plus approprié. Même s'il y a des réinvestissements à faire ou de nouveaux investissements à faire après 40 ans de vie. Mais ça ça pas encore été décidé c'est le Conseil d'administration de la SA qui devra décider d'un amortissement sur 40 ou sur 50 ans. Donc soit de 2, soit de 2.5 %. Mais l'idée c'est vraiment d'avoir cet amortissement linéaire de manière à ce que les annuités, à ce que les charges pour l'EMS soient les plus régulières possible chaque année pour qu'on puisse effectuer des budgets prévisionnels de manière la plus précise possible.

Intervention de Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Après ces explications, est-ce que quelqu'un dans l'assemblée veut prendre la parole ou avoir un complément d'explication ? Ce n'est pas le cas, avant de clore le débat, je vous redemande formellement, y a-t-il des questions dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas. Je déclare le débat clos. Conformément à notre règlement peuvent s'exprimer le Président de la Commission de Gestion et le représentant du Conseil municipal. Monsieur Alexis Turin je vous passe la parole.

Intervention de M. Alexis Turin : Merci, Monsieur le Président du Conseil Général. Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, chers collègues, Mesdames et Messieurs du public. Alors en ma qualité du Président de la Commission de gestion, je voulais juste dire quelques mots sur cet objet, remercier les différents groupes pour leurs entrées en matière et leurs questions. On voit qu'on, qu'il y a aussi des choses qu'on avait peut-être pas vues au sein de la Commission de gestion sur quelques éléments et merci aussi au Conseil Municipal d'avoir apporté les éclaircissements. Vous avez vu que dans notre rapport il avait toute une série de documents qu'on avait demandés au Conseil Municipal, quand on avait reçu le message du Conseil Municipal parce qu'on voulait nous, au sein de la Commission de gestion, avoir une vue d'ensemble aussi sur le fonctionnement actuel de l'EMS. Et pour répondre aux craintes du PLR, qui ont été répondues par le Président de la municipalité au niveau de la transparence et des comptes futurs de la SA au sein de la COGEST, ça figure pas dans notre rapport, mais au sein de la COGEST on a pris une décision de principe selon laquelle la COGEST examinera les comptes de la Société Anonyme parce qu'on part de l'idée que ça fait partie de la gestion du ménage communal et donc ça relève du mandat légal de la COGEST. Au niveau des documents, nous en avons fournis quelques documents en couleur pour vous aider à mieux comprendre le fonctionnement, mais finalement comme a reçu que des documents en noir-blanc de la part de la municipalité c'est peut-être pas facile à voir à quoi ça... (des économies ouais, mais comme dirait l'autre il y a des bonnes et des mauvaises économiques) Ici, on voulait mettre un peu en couleur pour bien vous rendre compte comment la parcelle était divisée en PPE, à quoi correspondaient les différentes parties. Voilà, peut-être une question qu'on s'était posée, mais on avait répondu, on avait eu une réponse au sein de la Commission de gestion, s'était de savoir qu'est-ce qu'il allait advenir du Conseil actuel du Conseil de direction de la Fondation, est-ce que... comme est-ce qui va continuer ou pas ? Voilà sinon je vais profiter pour remercier le Conseil Municipal pour sa pleine et entière collaboration, l'Administration qui a dû fournir des documents, de manière, dans un délai relativement court. Merci, bien sûr, aux membres de la Commission, on va déjà se revoir je crois dans une semaine pour le budget, vous aurez compris aussi que dans l'analyse de cette opération, il s'agit pas d'analyser le fonctionnement de l'EMS puisqu'on prend une décision de principe sur comment, quelle structure adopter pour notre EMS mais vous aurez bien sûr plus de renseignements lors de l'examen de la présentation du budget 2016. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la Commission de gestion. Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs juste un complément comme on nous interpelle sur le comité de direction, c'est vrai que je n'ai pas fait allusion, jusqu'à aujourd'hui nous avons un Conseil de Fondation de 9 membres que j'ai cité tout à l'heure qui deviendra le Conseil d'administration et nous avons actuellement un comité de direction qui est composé de la Présidente du Conseil de Fondation, Madame Josiane Granger, de Daniel Delaloye et de Vincent Remilleux. Ce comité de direction effectue une conduite plus serrée de la direction de l'EMS en collaboration avec le directeur. Dans une Société Anonyme, un tel comité de direction n'existe pas, le Conseil d'administration décidera de ce qu'il adviendra de ce comité de direction mais à priori il sera maintenu au moins jusqu'à la fin de la législature de manière à accompagner le lancement de l'EMS. Il

s'agira durant l'année qui vient, donc durant l'année 2016, de décider définitivement de ce qu'il adviendra à long terme de ce comité de direction.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité.

Nous allons passer au vote. Je demande au scrutateur de prendre place s'il vous plaît. Les Conseillers généraux qui acceptent la vente par la Commune de la PPE de 537/1000 portant sur l'EMS par la commune à la Société Anonyme Charmaie SA pour le prix de Fr. 23'110'000.- sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstention ? Refus ? La vente de la PPE de 537/1000 portant sur l'EMS par la Commune à la Société Anonyme Charmaie SA pour le prix de Fr. 23'110'000.- est accepté à l'unanimité. Je pense que vous pouvez rester debout, je pose la deuxième question toute de suite.

Les Conseillers généraux qui acceptent l'octroi d'un prêt équivalent au prix de vente duquel la Commune déduira les subventions sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstention ? Refus ? L'octroi d'un prêt équivalent au prix de vente est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie et nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Interpellations

- Store ou écran amovible à la piscine des Perraires
- EMS : Où en est-on ?
- Activités sportives et culturelles pendant les heures d'école
- Repas des structures jeunesse
- Promotion économique

Nous avons ce soir 5 interpellations. Dans tous les cas, les interpellants ont souhaité obtenir une réponse officielle.

Nous allons procéder de la manière suivante : parole à l'interpellant, parole à la Municipalité, parole à l'interpellant, clôture du point

Au vu de l'article 33 alinéa 4 de notre Règlement aucun autre membre de l'assemblée n'intervient dans le débat à moins que la discussion générale ne soit demandée par 5 membres ou par un chef de groupe et votée. A noter que le Conseil Municipal peut, avec l'accord de l'interpellant, renvoyer sa réponse à la séance suivante. Nous avons la réponse ce soir donc on pourra avancer. Et l'interpellant a le droit de se déclarer satisfait ou non et le cas échéant, de motiver brièvement sa déclaration.

Première interpellation de l'Alliance de Gauche : Store ou écran amovible à la piscine des Perraires

Je demande à l'interpellante de nous donner connaissance de son interpellation. Je préciserai juste une chose pour tout le monde, les interpellations vous les avez tous et toutes reçues donc avec l'ordre du jour. Donc les gens les ont lues, par contre les réponses de la municipalité vous les avez reçues en début de séance. Madame Delarze, je vous passe la parole.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madame Delarze, il s'agit de ... pardon. Alors Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs chers collègues, donc l'interpellation concernant le store ou l'écran amovible de la piscine des Perraires était une, je trouve, un besoin pour l'intimité des baigneurs. J'ai reçu de la part de la municipalité un rejet finalement de cette demande. Et j'aimerais faire juste une remarque concernant justement ce rejet. Je vois que le

sujet était à l'ordre du jour de nos autorités, que le problème de l'intimité des baigneurs a bien été soulevé et malheureusement je remarque aussi que c'est une nouvelle fois à cause des soucis d'argent que le projet a été mis de côté entre autre. Je remercie de votre réponse et je m'arrête là. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Le Conseil Municipal désire-t-il prendre position, Monsieur Olivier Turin.

Intervention de M. Olivier Turin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Peut-être juste... Donc vous avez toutes et tous pu prendre connaissance de cette réponse. Je me bornerai à parler de la fin de la réponse c'est-à-dire l'aspect prioritaire. Effectivement dans la piscine et vous le constaterez d'ici peu de temps au budget, pour le budget 2016, qu'il y a des dépenses urgentes et jugées nettement plus prioritaires et c'est pour cette raison-là effectivement que le Conseil a décidé de ne pas entrer en matière pour un écran amovible.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : L'interpellante désire-t-elle s'exprimer ?

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze, alors je suis, j'ai compris vraiment la réponse, je me réjouis de voir ces frais, j'estimais que ce n'était pas si cher, je suppose que ce n'était pas des prix excessifs pour pouvoir avoir ces protections, mais j'en prends bonne note, je vous remercie beaucoup

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors je clos cette interpellation.

EMS, où en est-on ? Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de M. Côme Vuille : Comme vous l'avez deviné cette interpellation été déposée avant que le sujet précédent soit mis à l'ordre du jour. Je ne vais donc pas allonger mais laisse la parole à la municipalité si elle veut compléter différents éléments notamment peut-être au niveau des tarifs. Merci.

Intervention de M. Olivier Turin : Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs alors aussi assez brièvement mais quand même vous donner quelques informations sur les tarifs puisque l'actualité c'est toujours relativement récent les décisions, donc actuellement nous avons 55 lits "long séjour", dès le 1er janvier 2016 la planification cantonale fait qu'on aura nos 62 lits "long séjour" ainsi que 3 lits UAT c'est à dire Unité d'Accueil Temporaire. Nous espérons que ce seuil de 60 ou 62 lits permettra de rationaliser encore en peu plus le bâtiment et qu'il permettra justement de rentrer dans un budget, espérons-le, équilibré. Par rapport aux tarifs, donc déjà dans la réponse à l'interpellation il y avait donc la date du 20 juin ou août, du 20 août 2015 lors de laquelle la décision du canton a été prise, d'homologuer les tarifs qui n'étaient finalement pas conformes à ce que nous espérions, c'est à dire, nous espérions Fr. 135.- pour les résidents de la commune et puis 150 pour les résidents de hors commune. Cette décision, elle est prise de manière directrice par le canton donc on ne peut pas non plus la remettre en question. Même si avec Yannick Buttet et Josiane Granger, on est allés sur place, on a discuté avec Madame Waeber-Kalbermatten pour réussir à le faire comprendre aussi les enjeux pour notre commune de cette décision sur les tarifs, donc Fr. 130.- pour les résidents communaux dès lors et Fr. 140.- pour les hors communes. Sachant que les prestations complémentaires se montent actuellement à Fr. 125.- par jour. Peut-être une autre, d'autres informations également c'est que nous avons actuellement 40 % de résidents communaux et 60 % de résidents venant d'autres communes. Egalement peut-être aussi d'un point de vue du personnel, ça peut être aussi intéressant, nous avons 72 personnes qui travaillent ici à l'EMS donc ce qui équivaut à 48 équivalents plein temps. Sur ces 72 personnes nous avons 9 apprentis qui travaillent actuellement. Voilà puis peut-être pour conclure que notre nouveau directeur Monsieur Hervé Fournier a été tout récemment confirmé par le département de la santé. Voilà, je vous remercie .

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Turin. L'interpellant désire -t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je clos cette interpellation.

Interpellation PDC : Activités sportives et culturelles pendant les heures d'école

Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de Mme Anne-Lise Norton : Bonsoir, Anne-Lise Norton pour le PDC. Donc moi, j'avais des questions concernant les activités sportives et culturelles pendant les heures d'école et mes questions étaient de savoir s'il y avait la possibilité de faire davantage correspondre les horaires de ces activités avec ceux de l'école pour éviter des aménagements qui deviennent de plus en plus contraignants et casse-tête pour les familles et je pense plus particulièrement aux journées de ski durant lesquelles les enfants rentrent à la maison à 10 heures pour retourner à l'école à 11.30 heures. Donc la réponse a été la suivante, c'est que les horaires de ces activités sont déjà coordonnés au mieux et la direction des écoles n'a jamais reçu la moindre remarque des parents à ce propos.

Alors je vous remercie Monsieur Turin pour votre réponse malheureusement elle ne me satisfait pas, je peux pas adhérer à l'idée que les activités sont déjà coordonnées au mieux et notamment pour les journées de ski, l'organisation de ces journées elle n'a pas bougé depuis au moins 30 ans. Et pourtant personne ne peut douter aujourd'hui que les réalités familiales ont beaucoup changé durant ce même laps de temps, sans parler des soucis de bus qui se posent pour les élèves qui doivent les prendre pour des questions d'horaire.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Madame Norton. Monsieur Turin si vous voulez vous exprimer ?

Intervention de M. Olivier Turin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, effectivement je veux bien m'exprimer mais ça a été une discussion, une assez longue discussion aussi avec la direction des écoles qui répond comme elle peut le faire actuellement. C'est-à-dire qu'on sait très bien, on peut toujours s'améliorer, on peut toujours réussir à faire coïncider le début des activités et la fin des activités avec l'horaire scolaire effectivement. Mais certaines activités, malheureusement, il est extrêmement difficile, voire impossible de les faire coïncider c'est aussi une question de comment dire, de temps de travail des enseignants. Vous me parlez des camps de ski, je pense qu'une préoccupation peut-être encore plus importante c'est la préoccupation des élèves de 1 H, 2 H, c'est à dire les enfantines qui font des promenades d'automne comme ces jours-ci ou qui font des promenades scolaires aussi à la fin de l'année, sachant que ce sont relativement peu de jours mais ça peut effectivement handicaper les parents. Donc, sachez par exemple que par rapport à ces promenades, les enseignantes et enseignants respectent le temps total de prise en charge des élèves, c'est à-dire 6 fois 45 minutes, 4.30 heures de prise en charge et ensuite et bien forcément ils ont terminé leur temps de travail. Je ne sais pas si je m'exprime bien mais il faut bien comprendre que c'est comme ça dans la réalité. Après c'est vrai qu'il y aurait d'autres solutions peut-être, c'est de faire coïncider par exemple de faire partir en promenade le matin à l'heure de leur scolarité et terminer de manière assez rigide en fin de matinée. Je pense que ces promenades ou ces activités en général c'est nettement péjoré. Donc finalement, la direction des écoles estime que du fait que il y a aucune obligation légale actuellement de faire coïncider ces horaires et puis que les remarques des parents sont relativement à pour ainsi dire, elles sont inexistantes. On les entend c'est vrai. Je les ai entendues aussi mais jusqu'à maintenant je crois que la direction des écoles n'a pas été sollicitée autre mesure et puis j'estime que cette solution est la moins mauvaise.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : L'interpellante veut s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas alors je clos cette interpellation.

Quatrième interpellation, interpellation PDC : Repas des structures jeunesse

Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation

Intervention de M. Cédric Perret : Cédric Perret du PDC. Je ne vais pas vous faire l'affront de tout relire. Vous l'avez reçu, vous avez aussi reçu la réponse de la commune. Je remercie la promptitude de la réponse du Conseil Municipal. Cette réponse ne me convient que très partiellement, beaucoup de points ne sont pas clairs. Merci quand même.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Olivier Turin, je pense que vous voulez prendre la parole ? Je vous la passe.

Intervention de M. Olivier Turin : S'il vous plaît, merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs alors Monsieur Perret, dites-moi juste quels points ne sont pas clairs ? Et puis j'essaierai, je m'efforcerai de vous y répondre. Mais effectivement la réponse est relativement détaillée, pour l'instant on ne peut pas pas non plus vous donner plus de précisions, les travaux justement pour réussir à faire fonctionner cette cuisine et à les faire travailler, du moins essayer, sont en cours effectivement c'est pas, on n'est pas encore au bout des réflexions. Moi je vous propose de patienter et de voir finalement ce qui va en ressortir d'ici le début de l'année prochaine.

Intervention de M. Cédric Perret : Oui. Merci ! Pardon

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Perret, attendez ! C'est bon maintenant, je vous passe la parole

Intervention de M. Cédric Perret : Oui, quant au genre de contrat qui nous lie avec le prestataire actuel, voilà, on sait que c'est Stéphane Planchamp à Vouvry le genre de contrat on ne l'a pas et j'attends avec impatience les prochains mois pour voir comment ça se passe avec les cuisines.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Perret. Monsieur Olivier Turin vous voulez dire quelque chose ? Pas le cas.

L'interpellant ne désire plus s'exprimer, donc je clos cette interpellation.

Interpellation numéro cinq : Promotion économique

Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de M. Didier Sallin : Mesdames, Messieurs bonsoir. Donc j'avais osé une petite interpellation pour, dans le cadre de la promotion économique. Nous vivons de difficiles périodes budgétaires et pour moi l'économie, la santé économique de notre commune passe par une promotion économique efficace. Déjà je vous remercie pour la réponse à mon interpellation, la forme me satisfait entièrement, le fond quant à lui me laisse quelque peu sur ma faim. Je vous remercie d'avoir ouvertement établi l'état des lieux de la promotion économique de notre commune. La situation est simple, l'objectif de cette législature est de maintenir les acquis et cela se traduit par une absence d'objectifs à court et moyen terme. La commune n'est en effet pas propriétaire foncière et cela est sans doute une difficulté que nous devons surmonter. Pour moi le sujet est des plus importants car, comme vous le mentionnez, il contribue pleinement à l'équilibre si précaire de nos finances communales. Sommes-nous si peu innovants et si peu visionnaires dans notre commune pour que nous ne nous contentions que de maintenir les acquis ? Une ouverture aux compétences hors Conseil Municipal permettrait peut-être de mettre sur pieds un concept efficace de promotion économique et d'analyser ouvertement les différentes possibilités et conséquences. De plus, un tel brainstorming permettant de faire des propositions de développement économique ne me semble pas être gage de dépenses

additionnelles si les bonnes personnes sont impliquées. Je vous remercie à nouveau Monsieur Vieux ainsi que tout le Conseil Municipal pour le soin que vous avez apporté à votre réponse. Elle me permet de mieux comprendre la situation actuelle et aussi d'entrevoir les meilleures possibles voies d'amélioration.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Sallin, je demande au Conseil Municipal de répondre à l'interpellation! Monsieur Mikaël Vieux.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc c'est vrai que dans la réponse j'ai essayé d'être le plus clair possible par rapport à ces questions. C'est vrai qu'aujourd'hui j'aimerais vraiment être à l'aise un peu comme les communes d'Aigle ou de Vouvry, d'avoir à disposition 20, 30, 50 milles mètres carrés pour pouvoir faire des jolis droits de superficie. Dans le cadre de Chablais-Agglo je fais partie d'un petit comité, on a fait un peu le tour et la vision un peu sur chacune des communes pour essayer de voir qu'est-ce que chacun fait et qu'est-ce que les autres font pour essayer d'améliorer et puis de travailler ensemble. Donc, c'est vrai que quand on a été visiter la Ville d'Aigle on a pris un petit bus, on a été se promener dans la zone industrielle, on a pu remarquer en fait leurs avancées et leur travail autour de la promotion économique. Ensuite quand on est venu sur la commune de Collombey-Muraz, je leur ai plutôt présenté en fait la situation actuelle, puisque nous sommes vraiment propriétaires de quelques terrains et ce n'est pas vraiment des terrains sur lesquels on peut faire des droits de superficie et en ayant un peu un aperçu de tous ces terrains et essayer de trouver des solutions, ça nous a amenés que la solution était vraiment de pouvoir devenir propriétaire en fait de parcelles et pouvoir relancer. Actuellement nous avons une zone industrielle qui n'est malheureusement pas des plus appréciées, nous sommes en train de faire un gros travail en fait avec mes collègues pour vraiment redonner une belle image, pour exemple il y a en fait une très belle halle à louer avec des jolis locaux et en plus c'est une halle qui est reliée à la fibre optique, donc c'est vraiment quelque chose qui devrait être très appréciée mais malheureusement le propriétaire trouve difficilement des locataires. Je me suis aussi permis d'essayer de faire passer un petit peu le mot et qu'est-ce qui m'est revenu en fait en me disant : "moi je n'ai pas envie d'aller dans cette zone industrielle, c'est pas joli, ça ne me donne pas envie de venir et autre". Donc, c'est vrai que là autour on s'est dit ben il faut absolument trouver des solutions pour vraiment redonner une belle image de cette zone industrielle. Ensuite nous avons entrepris le travail et là c'est vraiment un gros boulot qu'on a en fait de redonner cette belle image. Ensuite on a pu voir ces dernières années que Vouvry qui a vraiment donné un très joli produit en fait à des entreprises de venir avec ses droits de superficie, nous ont en fait volé quelques entreprises comme Cosmotec, comme Arlettaz et Krumel, qui sont devenus en fait ALPS Automation, donc on a pu voir que les sociétés partaient de chez nous donc c'est pour ça que dans la réponse je vous mets en avant le fait qu'on ne perde pas plus d'entreprises, que vraiment les entreprises restent chez nous, tout en étant ouverts à la venue de nouvelles entreprises. Voilà, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Vieux. Est-ce que l'interpellant désire s'exprimer?

Intervention de M. Didier Sallin : Oui, merci Monsieur Vieux. Donc je constate que, je suis très heureux de votre complément d'information, juste pour réaction, c'est vrai que le simple terme de zone industrielle trancherait déjà d'un point de vue marketing avec zone de développement économique, par exemple, mais effectivement les échos que j'ai eus concernant cette zone industrielle actuelle et de son état semblent plutôt montrer qu'elle n'est pas si attractive que ça, mais je pense que c'est un des éléments et on aura l'occasion de reparler de ce sujet. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Plus personne ne demande la parole de l'interpellant ou de la municipalité, je clos cette interpellation.

Nous passons au point six de l'ordre du jour:

6. Informations de l'Exécutif

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au Président de la municipalité pour des informations.

Intervention de M. Yannick Buttet : Merci. Monsieur Le Président. On va commencer avec une information probablement sur un thème qui nous touche tous et nous inquiète toujours actuellement, la question de la Raffinerie Tamoil, le point de la situation actuelle où en est-on ?

Je relèverai d'abord un élément, l'arrêt d'après les informations que nous obtenons du canton s'est effectué dans les règles. Je crois qu'on peut rendre encore une fois hommage aux employés qui sont sur le site, aux employés qui ont également appuyé cet arrêt des installations, cet été il y avait 350 employés sur le site et il y a eu 0 accident. Donc, dans les conditions de travail dans lesquelles ils se trouvaient avec la tension qu'il y avait lors de la fin d'activité ou en cas de la suspension de l'activité de la Raffinerie et bien je crois que c'est vraiment louable et il faut reconnaître que cet engagement des employés Tamoil qui sont des gens de grande qualité. Concernant la sécurité, un concept de sécurité a été développé en collaboration avec le canton de manière à assurer la sécurité à long terme des installations, leur maintien également en l'état pour les mois voire les années à venir en fonction de l'évolution de la situation. Qu'est-ce qu'il en est maintenant du futur du site ? Alors nous avons pu rencontrer la semaine dernière avec le conseil d'Etat Cina, la direction européenne, The Oil Invest, qui sont les propriétaires de Tamoil Suisse, donc les propriétaires également de la Raffinerie et cette prise de contact était très importante. C'est la première fois que nous avons eu en face de nous le chef ou le directeur européen de l'entreprise et il était très important pour nous d'établir ce dialogue à un niveau supérieur. L'entreprise nous a confirmé qu'elle restait ouverte à une reprise des activités par une autre entreprise et qu'elle envisageait aussi d'autres alternatives mais que cette piste-là restait l'une des alternatives crédibles. Pour le Conseil Municipal ça reste la piste numéro une et nous pensons que nous devons pousser jusqu'au bout cette possibilité et ne pas abandonner avant d'être certains que le site Tamoil ne puisse pas reprendre ses activités de raffinage. Il reste encore quelques repreneurs sérieux potentiels sur les rangs qui sont pas très nombreux mais nous voulons essayer jusqu'au bout de sauver notre Raffinerie qui est, d'après les derniers indices une des meilleures raffineries en Europe ou en tout cas une raffinerie avec un haut degré de qualité. La deuxième piste, celle du démantèlement et bien elle viendra pour nous seulement dans un deuxième temps. Maintenant vous avez beaucoup entendu parler de la fameuse *Lex Tamoil*. La *Lex Tamoil* qui a été votée au Grand Conseil qui entrerait en vigueur lors immédiatement lors de sa publication au bulletin officiel soit vendredi dernier, cette loi a donné deux possibilités à la commune. Une première possibilité d'exiger le démontage des installations et une deuxième possibilité d'exiger des garanties pour assurer ce démontage le moment venu si nous ne devons aussi ou si l'entreprise ne devait pas trouver de repreneur. Alors évidemment que dans la dynamique dans laquelle se trouve le Conseil Communal, celle de d'abord privilégier la reprise des activités, la première option d'exiger le démontage des installations a été exclue et nous avons décidé d'exiger des garanties de l'entreprise pour un éventuel démontage des installations. L'entrée en vigueur de ce décret était à vendredi dernier, Le courrier est parti ce jour même à Tamoil. Donc la demande de garantie ou plutôt le début du processus de demande de garantie, parce que là nous avons aussi échangé avec le canton pour effectuer une procédure dans les règles donc le courrier à Tamoil est parti ce jour et nous attendons une réponse dans les 45 jours. ça c'est le point de la situation concernant la Raffinerie Tamoil je suis volontiers à disposition si il y a des questions. Je ne sais pas si c'est maintenant ou plus tard, Monsieur le Président.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je pense qu'on passera aux questions plus tard, maintenant parce qu'il y a peut-être d'autres collègues qui veulent faire une présentation, puis au point suivant ça reviendra sous les questions. Y a-t-il un autre Conseiller municipal qui désire donner une information ?

Intervention de Mme Sandra Cottet Parvex : Mesdames et Messieurs, oui quelques informations concernant la certification "cité de l'énergie". Je vous en avais déjà touché quelques mots lors de notre dernier Conseil Général et nous avons cette fois-ci reçu officiellement le label *cité de l'énergie*, ce dernier 29 septembre à Berne qui fait effectivement de Collombey-Muraz la quatrième cité de l'énergie dans le chablais et ce label d'une reconnaissance pour notre commune par rapport au développement de sa politique énergétique communale et il a également été mis en exergue certaines actions qui sont déjà en cours sur notre commune essentiellement le développement d'un réseau de chauffage à distance qui permet aussi de diminuer l'utilisation des énergies fossiles, le renouvellement de l'éclairage public qui permet une diminution de la consommation énergétique, également qui était mis en exergue, la mise en place d'une planification de la mobilité durable et également l'introduction du bus urbain. Egalement en sus de cette certification, nous avons reçu un chèque de Fr. 5'000.-- qui provient de Suisse énergie qui est un programme de l'office fédéral de l'énergie qui soutient les communes et les villes dans leur mise en place de mesures concernant l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz: Merci Madame Cottet, n'oubliez pas de vous annoncer quand vous prenez la parole, ça aide toujours pour le procès-verbal. Même si à la municipalité il connait très certainement votre voix mais ça peut aider. Y a-t-il un autre Conseiller municipal qui désire prendre la parole ? Monsieur Planchamp.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Jean-Luc Planchamp de la municipalité. Juste deux petits mots concernant le processus de l'application des dispositions légales pour les arbres en bordures des voies publiques c'est un message barbare mais tout à fait simple. Tout simplement, nous avons décidé vu que la police municipale de Monthey intervient sur notre terrain sur notre territoire communal d'harmoniser le processus d'application. Merci. Le contexte est très clair je viens de le dire donc vu que c'est la police municipale de Monthey qui intervient, il fallait absolument se mettre autour d'une table et puis que le processus soit le même pour les deux communes. Le principe d'intervention sur la base, la police municipale de Monthey intervient sur la base d'un constat de service communal ou de la police elle-même en mettant en évidence un problème de sécurité pour les usagers du domaine public ou un problème de gabarit insuffisant qui pourrait pénaliser le déneigement ou le balayage ou l'entretien du terrain public, du domaine public. Il pourrait aussi intervenir en cas de plainte ou d'interpellation d'un citoyen relevant toujours d'un problème de gabarit ou de sécurité. Sauf s'il s'agit d'un problème de voisinage entre deux privés sur un terrain privé. Sur mandat spécifique du Conseil Municipal ou dans d'autres cas particuliers nécessitant que des mesures correctives soient entreprises toujours dans le domaine de la sécurité. Si l'élément est aussi contraire au règlement de police article 37 alinéa 2 qui précise que les arbres, les haies et autres végétations doivent être entretenus selon la loi sur les routes. Le processus il est le suivant. La police municipale intervient en faisant d'abord une vision locale, une évaluation de la situation. La première démarche c'est la prise de contact avec le propriétaire et un entretien. Ensuite, un premier renvoi d'une lettre, ce fait d'un courrier donc, une lettre personnelle concernant le règlement en vigueur s'il s'agit au bord d'une route cantonale ou d'une route communale. Le propriétaire a 30 jours pour se mettre dans les normes. En cas de non exécution du correctif commandé, y a un deuxième envoi qui vient et là il y a plus que 15 jours pour se mettre dans les normes. Après en cas de non exécution, alors là y a un rapport de la police qui va à l'autorité communale et décision, mesure, correction, etc... mise en exécution. Voilà c'est tout ce que j'avais à vous dire concernant ce processus.

J'ai une deuxième information maintenant c'est tout frais. Depuis vendredi, nous avons installé deux défibrillateurs, un qui se trouve aux Neyres et un qui se trouve à Illarsaz. Je vous rappelle que c'est parti de la commission du feu, d'un membre de la commission du feu qui souhaitait que ces deux villages soient équipés d'un défibrillateur et c'est fait depuis vendredi. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Planchamp. Monsieur Veuthey.

Intervention de M. Jean-Pierre Veuthey : Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc en rapport à l'aménagement du territoire et également par rapport à la loi sur l'aménagement du territoire, le dimensionnement des zones à bâtir donc que vous avez tous entendu parler que le service cantonal du développement territorial a demandé à l'ensemble des communes valaisannes d'établir une statistique des zones à bâtir. Donc un rapport complet a été rendu en 2014 et nous avons reçu il y a quelques mois la conclusion du SDT concernant notre commune avec en conclusion qu'il n'y avait pas de surplus sur notre territoire. Collombey-Muraz est classé en C3 dont la définition est la suivante que vous pouvez lire également. Donc que : "les réserves internes doivent être mobilisées, le développement vers l'intérieur du milieu bâti tout en veillant à maintenir une qualité appropriée de l'habitat. Une coordination régionale concernant les besoins et la localisation des zones à bâtir est également à examiner dans le cadre d'un plan directeur intercommunal". Le Conseil enregistre ce constat qui démontre que la gestion de notre territoire est finalement conforme au souhait du législateur. Il confirme qu'il n'est pas, qu'il n'y a pas d'indications pertinentes, justifiant une révision visant à diminuer les périmètres actuels du plan d'urbanisation communale. En ce qui concerne la coordination régionale préconisée par la définition de la classe 3, le Conseil confirme que l'application découlera dans un premier temps des séances d'informations mises sur pied par le SDT et que celles-ci serviront de moteur à des visions régionales. Donc nous voyons que la commune de Collombey-Muraz est une des rares communes du Valais à ne pas devoir dézoner et le Conseil Communal est heureux de cette situation. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour ces informations. Madame Burdet.

Intervention de Mme Geneviève Burdet : Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Alors moi j'aimerais vous faire une invitation pour la deuxième année nous organisons le marché des Arts du Terroir. Cette année, il aura lieu sur cette magnifique place, ici sous l'église à Muraz. Ce marché se veut une rencontre avec tous les habitants, les voisins, se veut aussi une présentation des talents et du savoir faire de tout un chacun et on en a beaucoup dans notre commune on a qu'à voir pour Colomb'art qui va avoir lieu tout soudain. Alors je vous invite tous si vous voulez venir montrer vos talents à venir, en parler à vos connaissances, ce n'est pas encore trop tard pour vous inscrire et je vous donne rendez-vous nombreux le samedi 7 novembre dès 9 heures sur la place ici. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Madame Burdet. Je remercie l'Exécutif pour ces informations et nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Questions

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Avant de passer la parole à la salle pour poser d'éventuelles questions, je demande tout d'abord au Conseil Municipal si lors de la dernière séance il a différé des réponses ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je devais encore apporter un complément à Madame Knubel concernant la situation des vestiaires des Plavaux, donc pour savoir si le suivi a été effectué. Donc le Bureau d'architecture qui avait effectué ces travaux a été à nouveau interpellé, comme nous avons eu plusieurs contacts avec lui et est arrivé à la conclusion suite à différentes analyses que la plupart des éléments remarqués notamment certaines fissures étaient dans les normes, dépassaient pas certaines normes qui sont fixées dans la profession et que seule la situation du sol était ou pourrait être prise en charge par la garantie. Donc le dossier continue à être suivi, nous n'avons aujourd'hui pas de travaux qui ont été effectués. Mais à l'heure actuelle, seule la situation du sol pourrait être prise en charge par la garantie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. D'autres questions en suspens, Monsieur Olivier Turin.

Intervention de M. Olivier Turin : Mesdames, Messieurs, une question en suspens, enfin surtout quelques éléments complémentaires pour Monsieur Sallin qui avait posé la question au sujet de la direction d'école. Donc très brièvement, donc ce contrat de prestations a été signé entre la commune et le canton et cette direction subventionnée se monte à 250 %, soit 54 heures pédagogiques et 17 heures de proximité. Ce pourcentage est donc divisé entre un directeur des écoles qui travaille à hauteur de 100 % et de deux adjoints qui se partagent le reste de ce pourcentage. Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Turin. Madame Knubel par rapport à la réponse c'est en ordre? Monsieur Sallin, pour la réponse différée ?

Intervention de M. Didier Sallin : C'est en ordre.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je crois qu'il n'y avait plus d'autres questions en suspens du côté de la municipalité. Donc je passe la parole maintenant aux Conseillers généraux qui peuvent poser des questions à l'intention de la municipalité. Madame Delarze.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Alors Madeleine Delarze, j'ai une question concernant les eaux usées et eaux claires. Personnellement je ne connaissais pas vraiment la problématique des eaux claires qui se déversent inutilement et en abondance dans nos STEP. La presse relaie ce problème et nous parle de plan général d'évacuation des eaux, exigé par le canton pour toutes les communes. Voir le Nouvelliste du 30 septembre dernier. On nous parle même d'une nouvelle taxe fédérale de Fr. 9.--, d'élimination des micropolluants qui devrait toucher tous les ménages dès janvier 2016. Bref, cet été du personnel communal est venu ouvrir les grilles de nos puits-perdus à Illarsaz. Pouvez-vous m'expliquer, nous expliquer le pourquoi de ces contrôles? Peut-on imaginer que ce quartier de maisons datant de 15 ans et un peu plus puisse être en non-conformité ? Quel souci pouvaient ou pourraient découvrir les contrôleurs et quelles sont les mesures que prend la commune? Est-ce que le contrôle a été fait uniquement à Illarsaz ? je pense aux deux inondations de maisons dans le village pas loin de sa STEP lors des fortes pluies en fin de printemps, le problème est-il lié? De plus comme je n'ai rien trouvé sur le site de la commune concernant le plan général d'évacuation des eaux, le PGEE, je me suis plongée dans le règlement communal du réseau d'égout, les traitements des eaux usées et du règlement communal du service des eaux. Les deux règlements datant de 1981. Ne trouvons pas les réponses désirées voici encore ces 3 questions, je m'excuse. Est-ce que la commune exige que tous les bâtiments possèdent un puits perdu pour infiltrer les eaux de pluie? le cas échéant, qui contrôle et déclare que cela est fait et fonctionne dans les règles de l'art? Et à part l'extension de la STEP, y a-t-il des investissements prioritaires prévus sur nos collecteurs d'eaux usées pour les 10 prochaines années ? Je vous remercie par avance pour toutes vos réponses.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Mikaël Vieux : Mikaël Vieux pour le Conseil, en fait il y a eu pas mal de questions, j'ai malheureusement pas pu toutes les noter, mais en général un peu pour expliquer qu'est-ce qui s'est produit en fait à Illarsaz. Nous avons pu découvrir qu'on avait un problème des eaux parasites. Donc c'est ces eaux de pluie et autres qui sont redirigées en fait dans le petit canal des Roselettes, ce qui a amené en fait à avoir un gros débit donc de fortes pluies ce qui a fait en fait monter le niveau et ce qui a en fait refoulé l'eau dans les garages de 2 ou 3 maisons. Voilà donc en fait la problématique qu'on a eue sur Illarsaz. Aujourd'hui le Conseil, on est au courant que sur la commune il y avait ce genre de soucis. Lors de l'étude de la STEP, on a pu en fait apercevoir qu'on avait un peu près un 45 % d'eaux parasites qui arrivent en fait, qui dirigent en fait à la STEP, ce qui est trop élevé par rapport à la base légale, donc c'est 30 %. Donc aujourd'hui, nous sommes en fait dans l'étude de la STEP en train de trouver des solutions,

de chercher des possibilités. Donc nous avons un montant au budget qui va nous permettre en fait de lancer une petite étude et de commencer en fait par Illarsaz. On a pu voir en fait cette problématique. Donc c'est un petit peu pour ça que certains, donc nos employés communaux on fait peut-être quelques pointages relevés pour essayer de comprendre pourquoi tout d'un coût à Illarsaz on a eu ces gros problèmes, mais on a pu aussi voir qu'il a eu quand même des forts pluies, des chutes et ensuite après un temps très chaud. Donc, voilà, ensuite par rapport à tout ce qui est le règlement c'est vrai que c'est des constructions qui datent. Avant la base légale n'était pas aussi stricte que maintenant donc c'est vrai que peut-être avant les constructions n'ont peut-être pas été conformes à être reliées dans des puits perdus. Aujourd'hui oui, nous obligeons en fait ce que, les constructions soient reliées tout ce qui est eaux parasites dans les puits perdus, ça c'est contrôlé par notre responsable des constructions qui vient, qui se dirige sur place et qui contrôle au moment de la construction, que ça soit bien réglementé. Donc, voilà maintenant je ne sais pas si j'ai peut-être oublié certaines autres questions.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Delarze.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Oui, Madame Delarze. Je voulais savoir si l'extension de la STEP, il y a eu des investissements prioritaires prévus sur nos collecteurs d'eaux usées pour les 10 prochaines années éventuellement ? Et puis, quand même savoir aussi, mais vous dites que 15 ans ça date mais finalement nous avons des puits perdus, enfin je ne sais pas qu'est-ce qu'ils pouvaient trouver dans ces puits perdus ? Je n'ai pas très trop bien compris, 15 ans c'est n'est pas si loin ! Comment ça se fait qu'on puisse avoir de ces soucis, qu'on pourrait être en non-conformité ? Enfin, ça me paraît un peu quand même bizarre.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Vieux je vous passe la parole.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Merci.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Oui, Mickaël Vieux pour le Conseil. Par rapport à ces... c'est vrai que peut-être il y a 15 ans en arrière je n'étais peut-être pas présent pour me rendre compte un petit peu des choses, mais c'est vrai que ces dernières années toutes ces choses ont quand même durci, c'est vrai que ces dernières années le canton a mis beaucoup plus d'exigences là-autour, a été beaucoup plus vigilant ou est beaucoup plus attentif à ce genre de contrôle. C'est vrai que peut-être par le passé on était beaucoup plus laxiste à laisser les eaux partir au canal peut-être je ne sais pas. Par rapport aux collecteurs des eaux usées donc aujourd'hui on pense que peut-être on a un souci donc mais c'est le, c'est ce contrôle, cette étude qu'on va faire en fait, ce pointage qui va nous permettre de savoir si on a des collecteurs qui sont fissurés puis qui perdent l'eau de la nappe ou pas. Donc c'est un petit peu de ces choses-là. Il y avait encore juste un autre point au niveau de la taxe fédérale, malheureusement c'est une taxe qui nous est imposée donc là on ne peut pas malheureusement dire quelque chose là contre. Par rapport à la STEP, aujourd'hui, ces contrôles, cette étude va nous permettre de savoir si on va devoir faire certains travaux ou pas. Faut dire on sait pas, on verra bien par rapport à ce contrôle si on va devoir engendrer des frais, à savoir que la baisse de ces eaux parasites nous font aussi baisser la baisse de la dimension de la STEP. Donc, en fonction du pourcentage qu'on diminue, ça nous permet de diminuer aussi le pourcentage de prêts proportionnés au niveau du coût. Donc ça veut dire si on arrive à baisser d'un 10 %, normalement on pourrait baisser d'un 10 % le coût de l'extension de la STEP. Donc, c'est un peu des calculs qui nous ont été faits par les ingénieurs. Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Delarze par rapport aux questions.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze, j'aimerais juste demander si par la suite vous pouvez nous mettre régulièrement au courant de tous ces changements qui pourraient subvenir. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : La municipalité.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Mikaël Vieux pour le Conseil, je voulais peut-être encore juste rajouter une chose. Actuellement, nous sommes en train de mettre à jour en fait le règlement sur l'évacuation des eaux usées. Donc comme vous l'avez très bien dit, c'est un règlement qui date, donc lors du début du travail sur la STEP ça a été relevé par Monsieur Manche qui est le responsable au niveau du canton qui nous a demandé en fait de mettre par la même occasion à jour ce règlement. Donc actuellement, nous sommes en train de travailler ce règlement, nous avons pris une base cantonale et adaptée par rapport à notre commune et actuellement, nous sommes avec le canton en train de travailler sur ce règlement, ce qui prend un petit peu de temps et c'est ce qui vous sera aussi présenté au Conseil Général.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Buttet.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, je trouve que Mikaël Vieux a très bien tiré le portrait de la situation. J'aimerais juste ajouter un ou deux éléments. On n'est pas pire que d'autres communes. C'est pas un élément particulier, d'ailleurs vous faites allusion à un article du Nouvelliste dans lequel on nous disait que la quasi-totalité des STEP de notre canton avait trop d'eaux claires parasites qui arrivaient et que ça générerait des coûts, que ça empêchait les STEP de fonctionner au mieux, donc ça c'est un problème qui est très important. Juste par rapport aux PGE qui est déjà en force depuis longtemps et qui existe évidemment dans notre commune il y a aussi des exceptions. Donc il y a l'infiltration, c'est ce qui est privilégié en général sur les secteurs de plaine et les zones résidentielles où c'est possible de le faire. Si vous allez sur le coteau c'est plus difficile à infiltrer, et en particulier aussi au cœur des villages, là vous avez aussi des possibilités, c'est probablement la raison pour laquelle vous avez une certaine tolérance de pourcentage d'eaux claires dans les eaux usées. Et puis, on a aussi un mea culpa à faire je pense où plutôt dire que l'évolution, que les privés n'avaient pas suivie parce que les normes étaient différentes. Et bien la commune est dans la même situation, puis que nous avons aussi une certaine quantité d'eaux claires qui proviennent des routes, qui terminent dans les eaux usées ou à la STEP et que nous devons aussi investir de ce côté-là. Pour nous cette question-là, c'est une priorité depuis l'année 2016 et on a mis comme l'a dit Mikaël Vieux déjà un montant un premier montant de Fr. 80'000.- pour des mesures urgentes sur les eaux claires l'année prochaine. Donc en plus de l'étude à laquelle il a fait allusion, vous avez déjà un gros montant qui est proposé au budget, qui vous sera soumis en décembre pour effectuer ces mesures prioritaires.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour ce complément d'information. Monsieur Vuille !

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR, Merci, merci à la municipalité d'avoir rendu la décision de demande de sûreté à Tamoil. Cela est l'aboutissement du travail réalisé par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil qui doivent aussi être remerciés pour leur travail législatif rapide. Cela montre que la politique peut arriver à des résultats concrets quand tout le monde va dans la même direction. Donc merci à tous ceux qui se sont engagés pour arriver à ce résultat et nous attendons la poursuite de ce processus dans ce sens étant rappelé que les sûretés n'empêchent pas la vente, bien au contraire. Reste une question. A combien se montent les sûretés qui ont été demandées?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Vuille. Monsieur Buttet.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, et bien c'est ce que ce premier échange d'écritures devra fixer. Donc à l'heure actuelle, la première des démarches, donc ces démarches-là ont été faites en accord avec les juristes du canton qui nous ont précisé quelle était la procédure à suivre. La première des demandes, c'est un contact avec Tamoil pour d'abord estimer le coût de ce démontage parce qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucune expertise précise qui fixe le coût de ce démontage. Et suite à la fixation de ce prix, il y aura encore une décision, il y aura ensuite une décision qui enjoindra Tamoil de verser ce montant pour la collectivité.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Madame Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, je voulais juste revenir pour la STEP, je voulais juste poser encore une question. Est-ce que les plans généraux d'évacuation des zones PGEE sont-ils terminés, comme l'exige la loi ? Ou est-ce qu'on a terminé ces plans ou pas ? Oui ça a été terminé, donc on a reçu des subventions. Apparemment on doit recevoir des subventions fédérales. C'est écrit dans le journal donc...

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, ça c'est un plan général d'évacuation des eaux qui avait déjà été terminé il y a longtemps. Je crois même que ça doit faire deux législatures si je ne me trompe pas. La dernière législature ou déjà même celle d'avant et les subventions qui étaient liées ont aussi été perçues par la municipalité. Mais le plan général d'évacuation des eaux, il est terminé, les subventions ont été touchées.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Merci, et puis je profite encore juste pour une deuxième question, je voulais, aussi concernant Tamoil, je voulais poser une question.

Est-ce que l'on a fait des investigations en aval de la Raffinerie pour savoir si les nappes phréatiques sont également aussi contaminées ou pas? Merci .

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, nous attendons les résultats définitifs d'une campagne supplémentaire d'analyse du sol et de l'eau. D'après les premières estimations et sans trahir de secret, il semble que les résultats, que la situation soit encore mieux que ce qu'on nous a dit jusqu'à aujourd'hui. Donc on vous a toujours dit que d'après les premières informations, les pollutions étaient très limitées, qu'elles étaient faibles et il semble que suite à ces analyses très détaillées et bien la situation soit encore moins pénible que ce qu'on pouvait imaginer.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, je voulais juste encore demander si vous avez analysé, enfin s'il y a des analyses qui sont prévues en aval encore plus loin?

Intervention de M. Yannick Buttet : Ça a été fait par des bureaux spécialisés, on peut vous donner la réponse plus tard mais ça a été fait par des bureaux spécialisés dans le domaine. D'ailleurs le canton qui suit le dossier a exigé des contrôles supplémentaires de manière à avoir vraiment une situation qui soit, qui soit exhaustive de la situation. Donc les bureaux qui sont des experts en la matière ont probablement effectué, ont fait leur travail dans les règles de l'art et comme je le dis à l'heure actuelle, eh bien on est plutôt heureux des résultats ou des pré-résultats que nous avons, nous attendons les résultats définitifs pour nous réjouir définitivement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions? Oui Monsieur Lattion.

Intervention de M. Eric Lattion : Eric Lattion, Conseiller général, j'ai une question concernant le nouveau tracé AOMC. On a assisté il y a environ une année à une présentation de la variante définitive du projet de modification du tracé AOMC entre surtout entre Aigle et enfin surtout par Collombey. Et bon, c'était un magnifique projet qui va libérer Collombey de l'AOMC et puis surtout rapprocher Collombey d'Aigle. Mais j'ai une question par rapport à la Rue St-Didier. Le projet prévoit de remonter en souterrain depuis le Corbier, puis de remonter au niveau de la Rue St-Didier, ce qui signifie qu'il faudra fermer à la circulation routière le passage à niveau actuel de St-Didier. Mais est-il prévu maintenant, budgétisé de réaliser un passage pour la mobilité douce à la Rue St-Didier?

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, alors oui, il est prévu d'effectuer un passage pour la mobilité douce dans le secteur de la rue St-Didier, il s'agira ensuite de déterminer précisément est-ce qu'il faut que ça soit pile sur le tracé de la rue St-Didier ou au vu de l'évolution de la situation, parce que dans la commune, dans la Ville de Monthey, il y a aussi un passage sous-voie qui est prévu pour l'accès à la ville et y a différents aménagements qui sont prévus dans le secteur notamment avec le projet Gessimo qui devrait être prochainement mis à l'enquête. Mais un passage pour la mobilité douce est prévu dans ce secteur en tout cas de manière à permettre aux piétons et aux cyclistes de passer par dessus la voie CFF et AOMC.

Intervention de M. Eric Lattion : Donc en plus du passage inférieur Gessimo ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, en plus du passage inférieur Gessimo.

Intervention de M. Eric Lattion : Ok, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Madame Cretton, je voulais savoir ce qu'il en est pour les couverts, pour les vélos vers les écoles. J'avais cru comprendre à la législature précédente qu'on avait mentionné qu'on allait couvrir entre autre les parcs à vélos ici dans le Nouveau Collège et par la suite, suivant comment, on allait mettre aussi dans les Perraires et au Corbier. Actuellement, je vois pas grand-chose. Merci.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, alors je dois vous dire franchement que c'est pas un thème prioritaire des législatures à venir. C'est vrai, on a dit qu'on testerait d'abord la situation ici. Ce qu'on a vu, le directeur des écoles est pas là ce soir mais il pourrait vous confirmer, c'est que malheureusement, lorsqu'il pleut et bien les vélos sont assez rares. Donc les gens en général se déplacent différemment, souvent, c'est même les parents qui amènent les enfants. Donc ça, c'est une situation qu'on remarque assez régulièrement. Mais à l'heure actuelle, c'est vrai que c'est des coûts qui ne font pas partie des priorités du côté du Conseil. Vous vous rappelez probablement, on en avait discuté, c'est quand même des coûts assez conséquents qui sont importants et à l'heure actuelle, en tout cas, ça ne fait pas partie ni du budget 2016, ni du plan quadriennal.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, ce que je ne comprends pas c'est qu'on avait dit qu'on allait en mettre ici et puis voilà, donc au moins déjà dans cette école, puis c'était une nouvelle école. Donc en tout cas c'était prévu comme ça au départ.

Intervention de M. Yannick Buttet : Non, alors si je peux me permettre, on avait dit, c'est vrai que c'était dans les plans au départ, y avait une possibilité que les parcs à vélos soient couverts. Nous avons renoncé sciemment en disant que si on faisait ça ici, on aurait dû faire aussi partout et il y avait pas de raison particulière, à moins que vous vouliez dire qu'il pleut plus à Muraz qu'à Collombey ! Mais il y avait pas de raison particulière de couvrir plutôt le parc à vélos d'une école plutôt que les autres. Donc nous par souci d'équité et d'égalité de traitement, et bien on souhaitait soit couvrir tous les parcs à vélos, soit aucun.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze, j'ai une question concernant le secteur des étangs des Chauderets et de la Sablière. Le plan de zone et le règlement communal des constructions et des zones des secteurs Chauderets-Sablière ont été homologués en date du 14 février 2014 par le Conseil d'Etat. Cet endroit est placé actuellement en "zone mixte d'intérêt général de détente et de protection de la nature" selon l'article 77 du règlement des constructions. Aujourd'hui, force est de constater qu'il y a toujours beaucoup d'activités de concassage, de remblayage, de stockage de véhicules et de beaucoup d'autres matériels disposés à cet endroit, ce qui est incompatible avec l'affectation

prévue. L'utilisation qui est faite de ce secteur n'a pas lieu d'être dans une zone dite de détente et de protection de son biotope. Comment la commune gère-t-elle cet endroit? Pouvons-nous espérer un début de réalisation d'aménagements pour bientôt ? Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à Mikaël Vieux.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Mikaël Vieux pour le Conseil, je voudrais peut-être déjà à la base relever une chose. Donc ce plan d'eau et autre n'est pas propriétaire, propriété je veux dire de la commune. Actuellement, c'est des privés qui aujourd'hui sont propriétaires et qui gèrent à leur convenance le lieu. Malheureusement c'est aussi une zone que la commune n'a malheureusement pas notre mot à dire, Donc ça on l'avait déjà dit par le passé. Aujourd'hui le propriétaire qui stocke des machines et autres sur place est en discussion avec le canton. Donc on sait que les choses elles avancent et qu'il y a des délais qui sont en cours. Après, par rapport à la réalisation aujourd'hui, la commune a essayé de mettre autour de la table les propriétaires, elle a aussi essayé de trouver des solutions pour lancer une petite étude, aller de l'avant. Donc aujourd'hui la balle est un peu dans le camp des propriétaires, donc la commune on attend vraiment sur le retour par rapport à une convention qu'on leur avait proposée par rapport à ça, un début d'étude. Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions?

Intervention de M. Yannick Buttet : Non, juste un complément Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, par rapport aux dépôts aussi qui sont pas autorisés dans la zone. Comme on est hors zone, c'est la commission cantonale des constructions qui s'en occupe et il y a déjà des sanctions qui ont été prises. Donc c'est suivi, c'est un dossier qui est en main de privés mais il y a certaines règles auxquelles on doit se plier et ce qui est des constructions c'est la commission cantonale des constructions qui effectue le suivi.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour ce complément d'information. D'autres questions? Madame Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Donc suite au postulat qui avait été déposé par Madame Natercia Knubel concernant la commune en santé, Madame Geneviève Burdet avait dit qu'elle allait rencontrer "Santé Valais" le 21 juillet 2015 si je ne me trompe pas, et je voulais savoir ce qu'il en était ? Merci.

Intervention de Mme Geneviève Burdet : Oui en effet ça suit son cours. J'ai encore jeudi après-midi qui vient une rencontre avec les personnes qui s'occupent. Alors maintenant, la première étape c'était la signature par le Président pour avancer pour le projet. Donc on est, le train est sur les rails mais il faut du temps. Mais ça suit son cours. Voilà alors vous aurez plus d'informations, peut-être que je pourrais déjà vous en donner au mois de décembre. Mais sans garantie. Mais le projet est en bon chemin. Voilà. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour ces informations. D'autres questions ?

Ce n'est pas le cas, donc je clos ce volet des questions et nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Divers

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je tiens juste moi à remercier la municipalité pour la mise en place de la salle, ça demande quand même aussi une certaine infrastructure et je les en remercie. Je demande juste de faire attention qu'il y ait au moins une carafe d'eau par table aussi pour la presse, les gens du public qui ont peut-être soif aussi, je vous remercie juste pour cette attention.

CONSEIL GENERAL

Sinon je vous passe la parole dans les divers, est-ce qu'un Conseiller général ou une Conseillère générale désire s'exprimer?

Quelqu'un de la municipalité ? Ce n'est pas le cas.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, il me reste à vous remercier et à vous souhaiter une toute bonne fin de soirée.

Fin de séance : 21h22

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

